

COMPTE-RENDU DU MARDI 29 JUIN 2021

	Norguet Sylvie	Breton Patrice	Pain Stéphane	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille
Présent	X	X	X	X	X	X
	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Lucas Thierry	Wojnar Loïc	
Présent	X	X	X	X	X	

Secrétaire de séance : Elodie FRANÇOIS

1) Nouvelle comptabilité M57 – commune pilote

Madame le Maire informe que la commune s'est proposée pour être commune pilote à compter du 1^{er} janvier 2022 concernant la nouvelle comptabilité M57 qui sera effective au 1^{er} janvier 2023 pour toutes les communes. Le conseil municipal accepte cette proposition.

2) Achat défibrillateur automatique

Les articles L. 123-5 et L. 123-6 du Code de la construction et de l'habitation et le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 ont institué l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe pour les établissements recevant du public (ERP). Cette obligation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 (salle Mollet) et à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5 (Mairie).

La commune de Villiersfaux a en sa possession plusieurs devis concernant l'achat et la maintenance d'un défibrillateur automatique.

Après délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil décide de retenir la société Schiller France SAS, 6, rue Raoul Follereau 77600 Bussy Saint Georges pour l'achat d'un défibrillateur extérieur Fred-PA-1 DEA avec coffret Aivia 200 ainsi que le contrat de maintenance offert la 1^{re} année pour un montant de 1420,30 € HT – 1704,36 € TTC. Pour les 2 années suivantes la maintenance sera de 99 € HT.

3) Renouvellement convention fourrière animale

La convention signée avec la fourrière animale arrive à échéance au 30 juin 2021, nous devons donc la renouveler à compter du 1^{er} juillet 2021 pour 3 ans. Le conseil municipal décide de renouveler la convention fourrière animale avec le Refuge du Val de Loir de Naveil.

4) Transfert budget assainissement CATV – Procès-verbal

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, le conseil municipal, après avoir délibéré, habilite Madame le Maire à signer le procès-verbal des principaux transferts financiers, des résultats, des contrats de prêt, entre la commune et la C.A.T.V.

5) Règlement cimetière – Affectation des terrains

Le conseil municipal finalise le règlement du cimetière et apporte quelques précisions notamment dans son article 2. Le règlement sera affiché au cimetière.

6) Entretien bornes incendies

Pour information, nous devons faire contrôler et entretenir tous les ans les bornes à incendie. Nous avons une convention avec Suez qui arrive à échéance, nous devons donc la dénoncer. Le conseil municipal décide de retenir la société ABC Protection Incendie de Mer.

7) Travaux église

Suite à nos demandes de subventions concernant les travaux de l'église, nous avons obtenu 40% de DETR, 8000 € de la sauvegarde de l'Art, 20% du département, nous sommes en attente pour le DSIL.

M. Bartel, l'architecte, souhaite lancer l'appel d'offres dès que possible.

8) Questions diverses

- Dématérialisation des délibérations et budgets. **Les services de la Préfecture** nous demandent d'envoyer les délibérations et budgets de façon dématérialisée et ce dès que possible. Pour information, Madame le Maire a signé un contrat avec la société srci pour un montant de 887,50 € HT. Ce montant est pour cette année, pour les années suivantes seulement l'abonnement annuel sera dû pour un montant de 75€ HT soit 90 € TTC.
- Nous sommes en attente d'un devis de l'entreprise Minier pour le nettoyage du bassin de rétention, la réfection des trottoirs qui se creusent.
- Les travaux rue de la Fontaine commenceront fin août début septembre. Concernant les travaux d'eau, la communauté d'agglomération les prendra en charge pour un montant de 10.000 € environ et seront donc effectués en même temps que l'enfouissement des réseaux.
- L'ATD nous a fait un pré-diagnostic pour les travaux de voirie de la rue du Coudray. La commune va contacter le bureau d'étude Viatic pour concorder les travaux sur 2022 avec la rue de la Fontaine.
- M. Moyer Franck demande quand sera remis le panneau rue de Thoré, panneau tombé suite au passage des ouvriers de la fibre. Madame le Maire informe également que dans les toilettes sur la place les accessoires sont brûlés suite à de l'incivisme et de ce fait l'intérieur est tout noir. Les bancs sur place doivent être nettoyés. Plusieurs petits travaux sont à effectuer. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire intervenir EJP Travaux, nouvellement installé sur la commune afin d'effectuer les travaux à faire.
- M. Breton Patrice, membre de l'Association Foncière de Villiersfaux, demande au nom du Président M. Calu Sylvain, une subvention pour le curage du fossé de la râtelierie. Après avoir délibéré et voté (M. Breton n'a pas pris part au vote), à l'unanimité, le conseil municipal est contre. La commune participe déjà à 50% pour le broyage des fossés depuis plusieurs années.
Il est rappelé que les agriculteurs qui dégradent les chemins ruraux doivent les remettre en état, des matériaux sont à leur disposition.
- M. Breton Patrice, délégué Val Dem, donne un compte-rendu de la réunion Val Dem qui a eu lieu ce jour. A compter du 1^{er} juillet les matériaux contenant de l'amiante en faible quantité et les pneus de voiture usés seront collectés sur le site de Vendôme.

Séance levée à 22 h



La secrétaire de séance,
Elodie François

Affiché le 21/07/2021 .